

<b>Exploitation et performance énergétique des équipements techniques de chauffage, climatisation, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et installations techniques des parkings</b>
--

**ACTE MODIFICATIF n°3**

**Entre les soussignés :**

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pau**, dont le siège est à Pau (64000), 1 place Samuel de Lestapis, représenté par sa Vice-Présidente, Béatrice JOUHANDEAUX agissant en cette qualité et autorisée aux fins des présentes par délibération du \_\_\_\_\_, **d'une part, et**

**La Société SPIE FACILITIES**, Domiciliée dans le cadre des présentes en son Département « Maintenance et Services » basé ZA de Thouars – Rue Alfred de Musset – Talence (33400) **d'autre part,**

**Il est tout d'abord expliqué que :**

**Vu** le groupement de commande composé de la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées (CAPBP - coordonnateur du groupement), la ville de Pau (VDP) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

**Vu** le marché n°22A035 intitulé « Exploitation et performance énergétique des équipements techniques de chauffage, climatisation, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et installations techniques des parkings » notifié à la société SPIE FACILITIES le 7 Juillet 2022 pour les montants suivants :

- Montant forfaitaire annuel pour la prestation de maintenance P2 : 16 842,00 € HT
- Montant forfaitaire annuel pour le gros entretien – renouvellement P3 – Garantie totale : 11 270,00 € HT
- Montant annuel pour les prestations d'amélioration de la performance énergétique (GTC, Compteurs, Sous compteurs) : 2 948,00 € HT
- Montant pour la prestation de prise en charge : 2 505,00 € HT

**Vu** les modifications des dispositions du Cahier des Clauses Techniques Particulières, du Cahier des Clauses Administratives Particulières et du Mémoire Technique par l'acte modificatif 1,

**Vu** les modifications des dispositions de l'Acte d'Engagement et du Cahier des Clauses Administratives Particulières par l'acte modificatif 2,

**Considérant** qu'il est nécessaire de faire évoluer le périmètre des bâtiments du marché pour les raisons indiquées ci-dessous :

SITE/ BATIMENT	Raisons	Plus-value	
		Montant annuel P2 +P3 + P4 €HT	Prise en charge €HT
ESPACE LYDIE LABORDE	Ajout matériel	742,04	0,00
SIEGE CCAS	Ajout matériel	1 122,38	0,00
<b>TOTAL Plus-values</b>		<b>1 864,42</b>	<b>0,00</b>

**Il est arrêté et convenu ce qui suit :**

**Article 1 :** Au vu des éléments listés ci-dessus, la décomposition du prix global et forfaitaire est modifiée en conséquence. Ces modifications entraînent :

- Une plus-value de **1 864,42 € HT** sur le montant annuel P2 + P3 + P4, soit 7 457,68 € HT sur 4 ans.

**Article 2 :** L'incidence de la modification de ces prestations sur le marché en cours est de :

Montant annuel HT P2 + P3 + P4	31 060,00 €
Montant total HT P2 + P3 + P4 du marché sur la durée du marché (6 ans)	186 360,00 €
Montant HT de la Prise en charge	2 505,00 €
Montant total HT du marché	188 865,00 €
Incidence acte modificatif 3	7 457,68 €
	<b>3,95 %</b>
Incidence de l'acte modificatif 1 et 2	0,00 €
	0,00 %
Incidence des actes modificatifs 1,2 et 3	7 457,68 €
	<b>3,95 %</b>

**Cet acte modificatif entraîne une augmentation du montant initial du marché de 3,95 %.**

**Article 3 :** Toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

**Article 4 :** Le présent acte modificatif prend effet à compter du 07 avril 2025.

Fait à PAU, le

Pour la Société SPIE FACILITIES

Pour le CCAS de la Ville de Pau,